

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 420-2025

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement 420-2025 modifiant le règlement 278-2013 concernant la circulation, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur le parc régional de Val-David–Val-Morin*, adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 19 juin 2025, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 27 juin 2025.

(Signé)

Nancy Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière